

« Pardi moussaillon... gouvernail sur l'information ? »



Changement de procédure ce mardi 2 juin au siège fédéral. Les instances nationales y ont rencontré la presse en présence de quelques mandataires nationaux.

A vrai dire, le thème retenu, en l'occurrence le règlement doping 2015 gratifié d'une « liste rouge » de molécules répréhensibles, s'avérait urgentissime à débattre de par son caractère épineux persistant...

Ah ce fameux règlement doping ! Un « tonneau des Danaïdes » ! Un outil indispensable et vital pour certains, délétère

pour d'autres sous différents aspects ! A ce jour, quelle énergie dépensée en actes, en paroles, en balivernes, en informations exactes ou non ? Combien de sources de désillusions probablement enregistrées dans des colombiers ? Combien de plausibles présomptions d'innocence bafouées ? Combien de doutes dans des esprits par crainte de se voir piéger en toute bonne



foi ? Combien de recours à la justice colombophile

ou civile ? Combien... ? Combien... ?

Toutes ces questions dont la liste est certes loin d'être exhaustive, ont titillé la rédaction lors de la préparation de cette rencontre d'information. Le doping, ce fléau aux métastases dévastatrices dans l'univers sportif du citoyen lambda au cœur d'une société démocratique dans un Etat de droit déclaré, était ainsi délibérément et soudainement placé à la une colombophile dans les locaux du 54 de la Gaasbeeksteenweg. Une aubaine certes mais pour quelles raisons ?

Par souci compréhensible, judicieux et justifié d'assainir un milieu saint dans une très grande majorité, de faire un sort à des « tricheurs » qui ont et auront généralement une guerre d'avance, de rechercher l'équité sportive émulative, d'éviter de pérenniser une colombophilie à différentes vitesses ? Par souci de jouer sur l'émotionnel lors d'une partie de « stratego » au cœur d'une période de transition causée par la Réforme de l'Etat entrée récemment en vigueur ? Par volonté, devenue inéluctable, incontournable suite à l'entame de la campagne nationale de

réguler - ou tenter de le faire – une procédure à connotation consensuelle avant que l'aile wallonne ne dispose de réels pouvoirs, d'outils octroyés par le législateur. Stratégie fine ? Ou tout simplement information en toute bonne foi ?

Envisager toutes ces questions fait avant tout voyager dans les arcanes d'un passé agité, souvent en eaux troubles. Un passé récent loin de se montrer un adjuvant pour la cause colombophile tenant toujours en haleine de nos jours, qu'on le veuille ou non, des milliers de pratiquants à travers le pays sans tenir compte d'un quelconque rapport de force existant entre des majorité et minorité de fait autoproclamées.

Des nécessités... pour progresser... au niveau FCI !



Dans son intervention initiale d'accueil, le président national, épinglant à l'occasion sa première conférence de presse depuis son intronisation, retraça dans les grandes lignes l'historique de la réglementation contre le doping, devenu en quelque sorte le cheval de bataille de l'actuelle législature. De manière attendue par les initiés, il s'appliqua à démontrer de

nouveau la nécessité de s'être tourné vers l'Afrique du Sud pour progresser dans la lutte contre ce fléau, une orientation



provoquant *in fine* de la frustration dans certains milieux. Ainsi, l'argumentation présidentielle déjà entendue à maintes reprises lors d'assemblées générales précédentes fut exposée de nouveau. Il rappela avoir reçu, dans son souhait d'éradiquer le recours à des produits illicites, diverses fins de non-recevoir émanant d'organismes consultés, que des laboratoires belges étaient limités dans leurs recherches, que des échantillons anonymes, passés dans les mailles du filet belge, s'avéraient positifs pour le laboratoire sud-africain avec lequel la fédération passa

un contrat d'exclusivité d'un an renouvelable ce qui ne permet pas à des « privés » de commanditer des analyses personnelles pour connaître d'éventuels seuils.

Selon les propos de Dominique Charlier, interprète de service rapportant des idées et non une traduction littérale, il évoqua aussi l'avancement juridique réalisé se soldant dans les faits par moins de pertes de procès lors de recours auprès des tribunaux.

La réglementation 2014, toujours selon les dires présidentiels, a permis de progresser dans la lutte entreprise et de constater un nombre de cas positifs moins élevé que par le passé, obligé par contre la fédération au mutisme pour éviter tout vice de procédure (« **Coulon Futé** » : une habile façon diplomatique de botter en touche les critiques formulées ?). Le récent envoi de deux vétérinaires en Afrique du Sud, a conclu le président national au terme de sa première intervention, avait pour objectif, suite à un travail collectif réalisé, la mise en place d'un règlement belge uniforme pouvant servir de plateforme d'harmonisation des contrôles au niveau de la FCI (« **Coulon Futé** » : la prochaine Olympiade à Bruxelles serait-elle envisagée et exploitée comme vitrine dans ce domaine ou déjà une campagne électorale anticipée ? La FCI, pour rappel, a adopté une position similaire à celle de l'AWC.).



Deux rapports soumis au droit de réserve

Après l'intervention présidentielle, les vétérinaires **Piet Plancke** en néerlandais et **Nicolas**



Schoonheere en français ont successivement abordé la « liste rouge » des molécules prohibées et se sont attardés sur leur expérience sud-africaine tout en étant tenus à un droit de réserve aux niveaux scientifique, technique, technologique (« **Coulon Futé** » : diverses sources flamandes et francophones ont confirmé cette clause à la rédaction avant l'envoi de la délégation fédérale). Le développement de la liste évoquée, rédigée pour rappel par l'association de fait de vétérinaires ayant un intérêt particulier

pour les pigeons de sport, consiste en des séries non limitatives de molécules interdites précisant, clarifiant ou cadrant en quelque sorte dans un premier temps les huit « familles de substances » reprises en l'article 2 du « règlement de répression de l'administration de substances interdites aux pigeons voyageurs ». Elle ne sera en aucun cas modifiée en cours de saison.

Dans son intervention, Nicolas Schoonheere (« **Coulon Futé** » : bénévole dans le cadre de la mission tenue si nos sources s'avèrent exactes) remercia la partie francophone d'avoir pu exercer en terre africaine son rôle d'observateur. En recourant à maintes reprises à un prudent et certes diplomatique « ce n'est que mon avis », il argumenta sa présence à Halle de



par sa profession qui l'amène à côtoyer le monde colombophile, l'aval des mandataires francophones, la rareté ou l'absence de candidats pour le voyage éclair sud-africain de trois jours. *« La lutte contre le dopage, déclara-t-il, est un sujet scientifique, communautaire... très délicat. Au nord comme au sud du pays, il existe une même demande, une même attente et de ce fait un même chemin à suivre car il faut agir. La réglementation 2014, de par des zones d'ombre existantes et la pénurie de réponses apportées aux questions posées, a posé problème. Au terme d'une démarche comparative entre d'une part le travail des vétérinaires néerlandophones avec présence dans leur groupe d'un représentant francophone ne relevant pas de l'AWC et celui réalisé d'autre part par le groupe doping mis sur pied par la fédération (« Coulon Futé » : la première réunion de travail de ce dernier se déroula le 1^{er} avril dernier. Il ne faut pas également oublier l'existence d'un « groupe de travail oiseaux de l'Union professionnelle vétérinaire », composé de cinq membres francophones, travaillant entre autres sur la circulaire « pigeon » relative à la chaîne alimentaire), il apparaît que la liste rouge reprend des éléments similaires à ceux des réflexions menées. Dans cette liste, deux catégories sont cependant à répertorier : les substances gratifiées de « tolérance 0 » car elles ne sont pas produites par le pigeon, les « molécules plus compliquées » car produites cette fois par le pigeon ou pouvant se retrouver dans son alimentation (ce n'est pas le cas chez beaucoup d'amateurs) ce qui impose la création de seuils de tolérance tenus sous le sceau de la confidentialité pour des raisons compréhensibles. A titre indicatif, le laboratoire sud-africain, disposant de matériel et de technologies de pointe, arbore douze années d'expérience dans le domaine de sa méthode de balayage des seuils lors des contrôles anti-dopage. Ces seuils, grâce aux données récoltées à leur sujet, ont été et vont être fixés avec une double différence significative par rapport à la moyenne de toutes les valeurs de pigeons analysées durant 12 ans pour éviter toute mésaventure en cas de respect de la notice concernant certains compléments comme le thé par exemple.*

Une procédure en chantier.



Poursuivant son intervention, le Docteur Nicolas Schoonheere évoqua, à titre personnel, les réflexions menées pour rendre opérationnelle une procédure à court terme, en 2016 en principe. *« L'anonymat, dit-il, est toujours garanti. Une analyse à large spectre de l'échantillon portant sur une multitude de produits est réalisée dans un premier temps. En cas de détection d'une*

quelconque anomalie, cette dernière devient l'objet d'une attention particulière et d'une analyse quantitative précise pouvant déboucher sur une analyse du seuil ou la découverte d'un produit non repris sur la liste des molécules prohibées. Tout cas suspecté positif sera ensuite débattu par un comité consultatif devant rendre une décision unanime. Cet avis sera in fine examiné par le Conseil de Gérance et d'Administration National qui rendra la décision définitive. (« **Coulon Futé** » : le nombre de membres du comité consultatif et les noms éventuels de ces derniers varient selon différents sites ; faute de décision effective, la rédaction s'abstiendra. Toutefois, ces membres peuvent-ils être, pour ne pas donner cours à la moindre réserve, à la fois être juge et acteur ? La question mérite d'être pensée bien qu'en colombophilie, exercer une quelconque responsabilité officielle nécessite la possession d'une licence rendant très souvent juge et acteur.) *Il sera nécessaire*, poursuit le vétérinaire francophone insistant sur la nécessité de contrôle car beaucoup d'argent circule au travers de diverses activités à connotation commerciale, *d'avoir un management impeccable par rapport à la communication et au mode opératoire du contrôle* (« **Coulon Futé** : selon le président du CSN contacté en a parte au terme de la conférence de presse, un mandataire surveillera le respect du mode opératoire exercé par un scientifique, tous deux étant assermentés). *Un appel d'offre ouvert aux différents laboratoires serait lancé sur base d'un cahier des charges pour la désignation de celui qui effectuera les contrôles. Toute cette procédure pourrait être reprise à l'ordre du jour de l'AG d'octobre prochain avant d'être l'objet d'un vote en février 2016.* » (« **Coulon Futé** » : lors de la comparaison de remises de prix, il est évident que doivent intervenir les différents frais collatéraux, ce qui suppose que la comparaison ne s'arrêtera pas au simple coût de l'analyse technique. Question de gestion performante, de gestion en « bon père de famille »...).

Ils l'ont aussi dit

Le président national et le Docteur Schoonheer : « *Des amateurs, champions néerlandophones, se sont rendus aux portes du laboratoire africain pour y faire réaliser des analyses personnelles... moyennant payement. Ce leur fut refusé car le contrat liant le labo à la RFCB stipule une clause d'exclusivité en faveur de la fédération belge. A Gentbrugge et à Marloie (ce dernier nom fut cependant utilisé avec un conditionnel) par le passé, semblable démarche d'amateurs, relative cette fois à la cortisone, a été menée par des amateurs soucieux de connaître le seuil à ne pas franchir, les analyses ont été réalisées...* » (« **Coulon Futé** » : cette comparaison entre des laboratoires belges agréés et son homologue sud-africain a-t-elle été effectuée en connaissance et respect des contextes et conditions existant lors des périodes incriminées ?).

Docteur Schoonheere : « *La caféine est un bronchodilatateur pour l'humain (info :*



<http://www.epistemonikos.org/fr/documents/9d351f1802bccde41ee182283d8fc507bb666ce4>)...

Tous les produits prohibés, améliorant des prestations, repris dans des règlements antidoping ne relèvent d'aucune étude basée sur le pigeon...

On assiste à une colombophilie à deux vitesses. Il faut un règlement qui équilibre cela, mais il n'existe pas de règlement parfait car le doping chez l'homme a toujours une guerre d'avance...

Il faut discuter, travailler ensemble (les trois Régions, le Ministère du Bien-être animal pour accorder les violons... »

Dominique Charlier : « Le règlement doping RFCB doit être évolutif, ne peut rester statique. Dans le cadre du doping humain, trouver un règlement s'avère aussi très compliqué. »



Le président national répondant à une question posée en français par Pierre De Rijst : « Oui, les contrôles 2015 seront effectués en Afrique du Sud. »



Le président national toujours : « Le responsable des contrôles pour la partie francophone est le Docteur Jonckers. (« **Coufon Futé** » : au terme d'un contact réalisé avec le vétérinaire chiévrois, il apparaît que ce dernier a bel et bien reçu, grâce à la collaboration de deux intermédiaires, un carton reprenant le matériel nécessaire. Toutefois aucun contact direct n'a été réalisé à ce jour à ce sujet avec les hautes instances, mais il reconnaît avoir été invité à une réunion à laquelle il n'a pas pu participer pour raisons professionnelles.) ».

Prudence et attente pour « Coulon Futé » !

Lors du débriefing de la conférence de presse, diverses idées ont circulé parmi la rédaction. Trois sont répertoriées.

Un regret tout d'abord. En réalité, le regret causé par l'absence d'un traducteur officiel. Certes, il n'est pas question de jeter le moindre discrédit sur tout « bénévole » ayant opéré à cette conférence de presse. Toutes les parties présentes n'ont pas pu se référer à une seule source d'information. Des propos traduits peuvent avoir été l'objet d'interprétations différentes. Dans un dossier brûlant et très attendu au nord et au sud du pays, les approximations ne sont pas les bienvenues car elles s'avèrent dommageables.

Nécessité ensuite d'une réflexion « décalée ». L'opération de communication menée, bien orchestrée, devrait déboucher sur l'aval des amateurs (de toute évidence le but recherché) si la réflexion de ces derniers se cantonne à la simple « connaissance » des propositions entendues. A ne pas oublier, certains propos émis relèvent toujours du domaine virtuel. Le parcours est encore long, risque de connaître des soubresauts.

Enfin une plausible confiscation de la décision. En cas d'actualisation de la procédure telle qu'elle a été évoquée, des intervenants du dossier doping ne risquent-ils pas, de manière délibérée ou non et ce pour diverses raisons, de par leur statut de « cumulards » suite à leurs fonctions exercées par ailleurs, de monopoliser, d'orienter, d'influencer toute prise de décision. La neutralité requise et exigée pourrait ainsi être bafouée...

Encore prudence et attente !

